PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2015 – 20 heures 15 Mairie de MONTLEBON

Date de convocation: 03/06/2015

Présents: M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents: M. R. BINETRUY (procuration à M. JL. DUFFAIT) et Mme P. JOUFFRAY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil; Mme Sylvie ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20150608-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150608-02 Rectification du Budget Primitif 2015 Budget Caveaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur d'inscription budgétaire a été faite sur le Budget Primitif 2015 du Budget Caveaux, suite à l'inscription des crédits à l'article 001 Solde d'exécution des dépenses reporté. La modification doit être portée en dépenses d'investissement de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT:

- total des dépenses : 0 €
 total des recettes : 0,64 €
- INVESTISSEMENT
 - total des dépenses : 44 294,12 € (au lieu de 44 692,19 €)
 - total des recettes : 44 692,19 €

Soit un Budget Primitif 2015 du Budget Caveaux en suréquilibre de 398,07 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la modification apportée au Budget Primitif 2015 du Budget Caveaux tel que ci-dessus.
- DIT que la modification sera portée au contrôle budgétaire de La Préfecture du Doubs et à la Trésorerie de Morteau.

Arrivée de Madame Sebahat POLAT et Monsieur Fabien BEZ à 20h35.

20150608-03 Choix du prestataire pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de la Vigne

Madame le Maire présente le résultat de la consultation effectuée par le Cabinet ANDRE, maître d'œuvre, pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de la Vigne. Pour rappel, ces travaux doivent être effectués cet été, en même temps que les travaux d'assainissement de la

Communauté de Communes du Val de Morteau, pour éviter des gênes supplémentaires aux riverains et aux usagers des services publics et du groupe scolaire.

Sur les trois entreprises consultées, seules deux ont répondu :

- Société VERMOT de Gilley : 42 118,70 € HT
- Société ISABEY de Ville-du-Pont : 45 016,80 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société Vermot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la proposition de prix de la société VERMOT pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de la Vigne, pour un montant total de 42 118,70 € HT, soit 50 542,44 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

20150608-04 Travaux sur les canalisations PVC à la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société Gaz et Eaux du 24 février 2015 et relatif à des travaux de réparation des canalisations PVC à la station d'ultrafiltration de Derrière-le-Mont. La société, qui est en charge de la maintenance de la station sous contrat avec la commune, informe que ces canalisations fuient régulièrement et qu'il est nécessaire de les remplacer.

Plusieurs devis sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur Pascal DEJARDIN précise qu'ils sont actuellement en cours de négociation, notamment sur la durée d'intervention et les besoins de main d'œuvre. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'ajourner le sujet jusqu'à une prochaine séance du Conseil Municipal.

20150608-05 Approbation des travaux de déplacement de réseaux secs et humides au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au niveau des lots 01 et 02 du lotissement Champ Prouvet, un coffret réseau basse tension ERDF a été installé au moment de sa viabilisation. Les parcelles ont été achetées par la société Carré Est de Lutterbach pour y implanter du petit collectif.

Après analyse du permis de construire de la société Carré Est, il s'avère que le coffret ERDF en question se situe juste sur une sortie de garage des constructions. De même, d'autres réseaux (Adduction Eau Potables, Eaux Pluviales et Eaux Usées) sont à repositionner.

A la demande de Carré Est, des devis ont été établis :

- ERDF Déplacement du coffret réseau BT : 6 180,05 € HT
- BDTP au Bélieu Déplacement chambre France Télécom + AEP, EU et EP : 6 874,00 € HT

Etant donné qu'une partie des travaux est à la demande de la société Carrée Est pour son projet privé, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter uniquement les travaux de déplacement du coffret électrique par ERDF, soit un montant de 6 180,05 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'offre de prix concernant de déplacement du coffret électrique par ERDF, pour un montant total de 6 180,05€ HT, soit 7 416,06 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

20150608-06 Vente du lot 19 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle vente au lotissement communal Champ Prouvet.

N° parcelle	Surface m ²	Prix vente du m² (€)	NOM DES ACQUEREURS	Montant € TTC
19	770	155	M. et Mme BADER	119 350,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente du lot n° 19 auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

20150608-07 Choix des prestataires pour l'équipement de la Maison de l'Enfance

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente le résultat de la consultation effectuée par la mairie et Familles Rurales, gestionnaire de la Maison de l'Enfance, pour l'équipement de la nouvelle structure. Elle précise que tous les équipements actuels de la micro crèche de Derrière-le-Mont et du service périscolaire à la salle des fêtes, et qui peuvent correspondre aux besoins des nouveaux locaux, seront récupérés. Pour le reste des équipements, plusieurs entreprises ont été contactées.

MULTI-ACCUEIL - Linge de maison, salle bébé, tables et chaises, matériel éducatif, hygiène

Wesco : 16 735,54 € HT

- Trois Ours : 20 856,23 € HT

Il est proposé de retenir la société Wesco.

MULTI-ACCUEIL - Barrières psychomotricité

- Sauge : 2 836,00 € HT

Il est proposé de retenir la société Sauge.

MULTI-ACCUEIL – Electroménager (sèche-linge, lave-linge, lave-vaisselle, micro-ondes combiné, micro-ondes simple, réfrigérateur, 2 cafetières, bouilloire électrique, 2 aspirateurs)

Findis: 3 354,34 € HT
 Vieille: 6 171,00 € HT
 Expert: 5 545,17 € HT

Il est proposé de retenir la société Findis.

MULTI-ACCUEIL - Informatique (ordinateur, imprimante, téléphone)

- Comptoir Informatique (Valdahon) : 489,91 € HT (sans téléphone)
- GM Informatique (Besançon) : 618,87 € HT (sans téléphone)
- Expert (Morteau) : 499,37 € HT (sans imprimante) et 83,41 € HT pour le téléphone II est proposé de retenir la société Comptoir Informatique pour l'ordinateur et l'imprimante, et la société Expert pour le téléphone.

PERISCOLAIRE – Mobilier (équipements salle de restauration, bureau direction, salles d'activités, vestiaires, meuble de rangement couvert)

Eurobureau : 15 121,18 € HT

- UGAP : 15 229,80 € HT

- Manutan : 20 179,25 € HT

- Bureau Store : 5 286,93 € HT (devis incomplet et non conforme au cahier des charges)

Il est proposé de retenir la société Eurobureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE, pour l'équipement à neuf de la Maison de l'Enfance, les propositions de prix des sociétés suivantes :

WESCO (16 735,54 € HT), Sauge (2 836,00 € HT), Findis (3 354,34 € HT), Comptoir Informatique (489,91 € HT), Expert (83,41 € HT € HT), et Eurobureau (15 121,18 € HT), pour un montant total de 38 620.38 € HT, soit 46 344,46 € TTC.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les bons de commande.

<u>20150608-08 DIA Les Terrasses de Montlebon / VIENNEY – Parcelles AB 12 et 14 – Rue du Doubs</u>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie pour les parcelles :

- AB 12, sise 2 rue du Doubs, d'une contenance de 293 m²,
- AB 14, sise Sur la Seigne, d'une contenance de 450 m²,

Pour un montant de 105 000,00 €.

L'emplacement de ces parcelles fait l'objet d'une réserve sur le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune, du fait de son positionnement majeur en entrée d'agglomération. En effet, afin d'aménager la traversée du village, l'emplacement pourrait faire l'objet d'une étude spécifique. Il est proposé au Conseil Municipal d'alerter la maîtrise d'œuvre sur l'aménagement de la traversée du village, le cabinet Au-delà du fleuve, afin qu'un avis puisse être émis avant de présenter la déclaration d'intention d'aliéner au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance. En cas de préemption sur les parcelles, la municipalité devra trouver le financement nécessaire.

20150608-09 Désignation des jurys d'assises 2016

Conformément à l'Arrêté préfectoral n° 2015-091-0007 relatif au recrutement des Jurys d'Assises pour l'année 2016, le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une pré-liste de 6 noms (3 fois le nombre de jurés retenus par le Tribunal) dans la liste électorale de la commune.

Sont pré-sélectionnés :

- DUFFAIT Jean-Luc, né(e) le 06/05/1954 à DELLE, résidant 7 rue de la Tuilerie 25500 MONTLEBON
- SIRUGUET épouse BOURNEZ Michèle, née le 12/01/1954 à VESOUL, résidant 10 rue des Coquillards 25500 MONTLEBON
- DUVAL Jean-Pierre, né le 17/03/1946 à SAINT-VINNEMER, résidant 11 rue des Seignes – 25500 MONTLEBON
- BOUCARD François, né le 20/11/1959 à LES FINS, résidant Le Gardot 25500 MONTLEBON
- BOBILLIER-MONNOT Claude, né le 15/10/1961 à GRAND'COMBE CHATELEU, résidant 7 rue de Neuchâtel 25500 MONTLEBON
- GUGLIELMETTI Audrey, née le 16/05/1985 à BESANCON, résidant 14 rue Michel Hollard – 25500 MONTLEBON

Le Conseil Municipal certifie que les personnes ci-dessus désignées :

- ont 23 ans ou plus dans l'année civile, et moins de 70 ans,
- ont leur résidence principale dans le département du Doubs.

Cette liste préparatoire de jurys d'assises sera dressée par Madame le Maire en 2 originaux dont l'un restera déposé à la mairie et l'autre sera transmis avant le 15 juillet 2015 au Greffe de la Cour d'Assises près de la Cour d'Appel de Besançon.

20150608-10 Demande de location de la salle des fêtes par l'organisme Itiner'Danse

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du 15 mai 2015 de Monsieur Pierre-Alexandre CHAUVIN, professeur de danse à ITINER'DANSE, dans lequel il sollicite la mairie pour la location de la salle des fêtes les mercredis de 18h10 à 22h20 de septembre 2015 à juin 2016. L'objet de la location concerne des cours de danses de salon, danses latines et danses en ligne ouvert à tous.

La salle des fêtes municipale étant disponible les mercredis soir, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la location de la salle durant 34 semaines à partir du 09 septembre 2015.

Les tarifs de la salle des fêtes ne comprenant pas ce type de location, il est également proposé de soumettre lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, une nouvelle grille tarifaire de location de la salle, incluant la location régulière pour les organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la location hebdomadaire de la salle des fêtes les mercredis entre 18h00 et 22h30 pour la société ITINER'DANSE, à partir du 09 septembre 2015 et jusque fin juin 2016.
- DIT que le tarif de location sera étudié lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- DIT qu'une convention de location sera établit entre les parties.

20150608-11 Le Forum des Associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc PUGIN fait le compte-rendu au Conseil Municipal de la première réunion d'organisation du Forum des Associations qui aura lieu le samedi 05 septembre 2015 à la salle des fêtes municipale. Les associations sont actuellement questionnées pour connaître leur éventuelle participation à cette manifestation. Elles sont également invitées à préciser le mode de leur participation : stands, expositions, démonstrations, animations, etc.

Monsieur Patrick ANDRE informe le Conseil Municipal qu'il ne pourra pas se rendre disponible à la manifestation, étant lui-même très pris sur l'organisation de la fête de Derrière-le-Mont qui se déroulera le lendemain.

Madame le Maire informe que la manifestation permettra le même jour, l'ouverture au public de la nouvelle Maison de l'Enfance qui entrera en fonctionnement dès la rentrée scolaire 2015. L'association Familles Rurales y assurera une permanence toute la journée pour renseigner le public.

Elle propose au Conseil Municipal de tenir une buvette avec une licence de 1ère et 2ème catégories afin de rendre cette journée plus conviviale. Elle suggère que les bénéfices produits soient reversés à l'association la Ronde de l'Espoir, qui organise depuis 25 ans un circuit cycliste dans le Doubs afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer, et qui traversera Montlebon ce même jour.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la tenue d'une buvette licence de 1^{ère} et 2^{ème} catégories, lors du Forum des Associations le samedi 05 septembre 2015.
- DIT que la buvette sera gérée par les membres du Conseil Municipal.
- DIT que l'ensemble des bénéfices réalisés au cours de la journée sur la buvette, seront intégralement reversés à l'association La Ronde de l'Espoir du Doubs.

DIVERS

20150608-12 Programme des réunions et rencontres à venir pour le Conseil Municipal

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les prochaines dates de réunions et rencontres importantes pour la commune.

20150608-13 Synthèse de la rencontre avec S2E, maîtrise d'œuvre pour les travaux d'éclairage public

Monsieur Jean GARREAU fait la synthèse de la dernière rencontre de la commune avec le cabinet S2E, maître d'œuvre pour les travaux d'éclairage public.

20150608-14 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 15 juin 2015 à 19h45.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire Catherine ROGNON